

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2013

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/05/2013
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
6. Convention lotissement Heiligenhauesel – Tranche 2
7. Participation GIHP 2013
8. Pack e-magnus évolution
9. Réfection du chemin rural dit Schaeffolsheimerweg
10. Avenant aire de remplissage
11. Acquisition d'une parcelle de terrain
12. Indemnisation d'un stagiaire
13. Don du Comité de Fêtes de Geudertheim
14. Divers

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les conseillers sauf Madame Béatrice TREIL qui a donné procuration à Monsieur Dominique MOCHEL, Monsieur Jean-Luc JOACHIM qui a donné procuration à Madame Pascale MEYER, Monsieur Claude FESSMANN qui a donné procuration à Monsieur Didier KNIPPER, Messieurs Patrick LUTZ, Georges KREYENBIHLER, Philippe JUNGER et Régis JUNG, absents excusés, et Madame Sandie VOLTZENLUGEL, absente non excusée.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services, est désigné comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24/05/2013

Le procès verbal de la séance du 24 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- Réunions

- 25.05.2013 Inauguration du groupe scolaire à Hoerd
- 27.05.2013 Réunion avec le bureau d'études BEREST - voirie de Geudertheim
- 27.05.2013 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 29.05.2013 Réunion avec l'OLCA
- 29.05.2013 Réunion avec les investisseurs du Moulin de la Zorn
- 31.05.2013 Festival Basse-Zorn live
- 01.06.2013 Festival Basse-Zorn live
- 03.06.2013 Réunion de la commission PLU
- 04.06.2013 Réunion de la commission information
- 10.06.2013 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 14.06.2013 Réunion de la commission aménagement

17.06.2013 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 21.06.2013 Open Air à Geudertheim
 22.06.2013 Open Air à Geudertheim
 23.06.2013 Open Air à Geudertheim
 24.06.2013 Réunion relative au Moulin de la Zorn
 24.06.2013 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 24.06.2013 Réunion de la commission développement de la CCBZ
 24.06.2013 Remise des prix de la Sécurité Routière
 26.06.2013 Réunion de la commission tourisme
 27.06.2013 Réunion avec GRT Gaz
 29.06.2013 Rencontre avec le Député STURNI
 02/07/2013 Réunion avec le bureau d'études BEREST – voirie Geudertheim
 03.07.2013 Rencontre avec la société BATIGERE
 03.07.2013 Assemblée générale du FC Geudertheim

- Permis de construire :

SCEA SUSS	Bâtiment agricole de	Accordé le
M. SUSS Fabien	stockage de machines	20/06/2013
25 rue du Chevreuil	Lieu-dit « Ruheplatz »	
67170 GEUDERTHEIM		

B) Communications de Madame Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, Adjointe au Maire

25.05.2013 Assemblée Générale A.E.S.
 04.06.2013 Réunion de la commission information
 07.06.2013 Réunion du conseil d'école élémentaire
 13.06.2013 Réunion du conseil d'école maternelle
 15.06.2013 Rendez-vous en Mairie
 18.06.2013 Fête du Périscolaire les Loustics
 22.06.2013 Open Air Geudertheim
 23.06.2013 Open Air Geudertheim
 24.06.2013 Réunion de la commission information
 25.06.2013 Réunion SCOTERS
 28.06.2013 Kermesse de l'école élémentaire
 29.06.2013 Permanence Mairie
 02.07.2013 Inauguration d'une fresque et spectacle avec l'école maternelle

C) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire

27.05.2013 Réunion avec le bureau d'étude Berest en vue de la préparation des travaux de voirie 2013 (route de Bietlenheim)
 03.06.2013 Commission PLU
 07.06.2013 Conseil d'école élémentaire
 08.06.2013 Permanence mairie
 13.06.2013 85^{ème} anniversaire de Mme Thérèse PETER
 Conseil d'école maternelle
 14.06.2013 Commission Aménagement et Fleurissement
 15.06.2013 Permanence mairie
 22.06.2013 Permanence mairie
 24.06.2013 Association foncière
 Commission communication et information
 25.06.2013 Réunion avec M. WOLFF Jacky (espaces verts)
 02.07.2013 Réunion avec le bureau d'étude Berest en vue de la préparation des travaux de voirie 2013 (route de Bietlenheim)

D) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire

29.05.2013 Noces de diamants des époux Eugène et Jeanne STEINMETZ
01.06.2013 Festival Basse-Zorn live
03.06.2013 Réunion de la commission PLU
12.06.2013 Réunion de la commission Aide à la personne et service de proximité
13.06.2013 85^{ème} anniversaire de Madame Thérèse PETER
17.06.2013 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
18.06.2013 95^{ème} anniversaire de Madame Marie RIVES
04.07.2013 Réunion du bureau MAPAD de Hoerdt

E) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire

03.06.2013 RDV avec M. WENDLING (Wendling Vins)
07.06.2013 Montage chapiteau
11.06.2013 Réunion Open Air
14.06.2013 RDV relatif à la location de la salle polyvalente
20.06.2013 Réunion Open Air
21.06.2013 Préparation du site Open Air
22.06.2013 Open Air
23.06.2013 Open Air
24.06.2013 Rangement Open Air
25.06.2013 Montage chapiteau FCG
25.06.2013 Audition de fin d'année de l'école de musique
28.06.2013 RDV avec M. Toufik (AS Protection)
01.07.2013 Réunion du Comité de Fêtes
02.07.2013 Inauguration de la fresque réalisée par l'école maternelle
03.07.2013 Assemblée Générale FCG

4. DROIT DE PREEMPTION

Le Maire soumet au conseil municipal conformément à la délibération du 06 mai 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Maître Claude COUDERT, Office Notarial à DETTWILLER

Section 45 lieu-dit "Brumatherweg" parcelle n° 106 d'une contenance de 0,52 are
Section 45 lieu-dit "Rue des Cerisiers" parcelle n° 107 d'une contenance de 1,09 ares
Section 45 lieu-dit "Brumatherweg" parcelle n° 228 d'une contenance de 0,46 are

- SCP Christian GRIENEISEN, Edmond GRESSER et Stéphane GLOCK Notaires associés à LA WANTZENAU

Section 8 lieu-dit "Rue du Chevreuil" parcelle n°91/28 d'une contenance de 4,57 ares
Section 8 lieu-dit "Weyergarten" parcelle n° 82/29 d'une contenance de 1,51ares
Section 8 lieu-dit «Weyergarten» parcelle n°94/29 d'une contenance de 3,11 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Dans sa séance du 17 juin 2013, le conseil communautaire a opté pour la répartition dérogatoire libre avec prise en charge à hauteur du FPIC dû par le territoire, puis répartition entre les communes membres au prorata de la répartition de droit commun soit pour la commune de Geudertheim un montant de 2 415,00 €.

Le Maire propose au conseil municipal de voter les crédits suivants afin de pouvoir procéder à la liquidation de ce montant :

Section de fonctionnement

Article 6358 Autres droits 2 415,-

Recettes

Article 7788 Autres produits exceptionnels 2 415,-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Maire et vote les crédits tels que présentés ci-dessus.

6. CONVENTION LOTISSEMENT « HEILIGENHAUESEL » - TRANCHE 2

Le Maire soumet au conseil municipal la convention à établir entre la commune de Geudertheim et la Société Pierres et Territoires de France quant au transfert de propriété des voies, réseaux et équipement communs de la tranche 2 du lotissement « Heiligenhauesel » de Geudertheim et demande à l'autoriser à la signer ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes pièces y afférentes.

7. PARTICIPATION GIHP 2013

Le Maire soumet au conseil municipal la demande de participation au fonctionnement du GIHP de Haguenau qui pour l'exercice 2013 se monte à 1 686,04 € pour la commune de Geudertheim. Des crédits suffisants sont prévus à l'article 6554 du budget 2013. En ce qui concerne l'exercice 2014, le Maire propose au conseil municipal de dénoncer la convention en cours, le Département du Bas-Rhin l'ayant déjà fait, et aussi de ne plus participer au financement du GIHP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation au fonctionnement du GIHP pour l'exercice 2013 d'un montant de 1686,04 €, décide de ne plus participer au financement du GIHP avec effet du 01.01.2014 et autorise le Maire à dénoncer la convention en cours pour cette date.

8. PACK E-MAGNUS EVOLUTION

Le Maire informe le conseil municipal que la mise en œuvre du protocole d'échanges standard (PES), qui vise la dématérialisation de la chaîne comptable, va constituer pour la commune une obligation règlementaire en 2014.

Cette mise en œuvre s'articule autour de deux échéances :

- **1^{er} février 2014** : dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme SEPA imposée par l'Union Européenne toutes les collectivités gérant le protocole ROLMRE avec prélèvement automatique devront obligatoirement passer au PES au plus tard à cette date.
- **1^{er} janvier 2015** : fin de l'utilisation des protocoles historiques pour les échanges entre les collectivités et leur comptable, toutes les collectivités devront obligatoirement passer au PES à cette échéance.

Le Maire soumet au conseil municipal le devis émanant de la société BERGER LEVRAULT d'un montant de 4817,50€ HT pour le remplacement de la solution VEGA Finances et MAGORA Facturation par le Pack e-magnus évolution qui permet la mise en œuvre du protocole d'échanges standard et propose au conseil municipal d'acquérir le Pack e-magnus évolution. A cet effet, il convient de voter les crédits suivants :

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 2051 Concessions et droits similaires	4 900,-€
Article 21318 Autres bâtiments publics	- 4 900,-€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir le Pack E-Magnus et vote les crédits nécessaires tels que ci-dessus indiqués.

9. REFECTION DU CHEMIN RURAL DIT "SCHAEFFOLSHEIMERWEG"

Dans le cadre de la construction de l'aire de remplissage et de traitement des effluents phytosanitaires le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réfection du chemin rural "Schaeffolsheimerweg" qui se monte à 56 195,26 € TTC.

Le Maire demande au conseil municipal de voter les crédits suivants permettant la réalisation des travaux

Section d'investissement

Dépenses

Programme 159 "Schaeffolsheimerweg"
Programme 157 Restructuration de l'immeuble le Waldeck

Article 2151 – Réseaux de voirie	56 196,00 €
Article 21318 – Autres bâtiments publics	- 56 196,00 €

et de l'autoriser à signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à entreprendre les travaux de réfection du chemin rural dit Schaeffolsheimerweg et vote les crédits nécessaires tels que proposés ci-dessus.

10. AVENANT AIRE DE REMPLISSAGE

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 2 au marché du lot n°2 voirie et réseaux divers de l'aire de remplissage et de traitement des effluents phytosanitaires qui se présente comme suit :

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(REPRENDRE LE CONTENU DE LA MENTION FIGURANT DANS LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE.)

COMMUNE DE GEUDERTHEIM

83, rue du Gal de Gaulle

67170 GEUDERTHEIM

Tel : 03.88.51.12.61 E-mail : info@geudertheim.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ADAM TP SAS

8, rue du Tribunal

67330 BOUXWILLER

Tel : 03.88.70.71.30 E-mail : bouxwiller@adam-tp.eu

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

REALISATION DE L'AIRE DE REMPLISSAGE ET DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES

Lot n°2 : Voirie et réseaux divers

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 24 août 2012
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 60 jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 19,6 %

Montant HT : 112 320,53 €

Montant TTC : 134 335,35 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 9 200,00 €

Montant TTC l'avenant n°1 : 11 003,20 €

Total HT : 121 520,53 €

Total TTC : 145 338,55 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Il s'avère que la mise en place d'un revêtement en enrobés dans l'aire phytosanitaire s'avère nécessaire afin de permettre une meilleure circulation des engins agricoles. La mise en place

de ce revêtement se monte à 16 111.50 € HT et entraîne une augmentation de 14,34 % par rapport au marché initial

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 16 111,50 €
- Montant TTC : 19 269,35 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 14,34 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 137 632,03 €
- Montant TTC : 164 607,90 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Geudertheim , le
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sous réserve de l'accord des membres de l'Association Agricole Geuderthimoise pour la Protection de l'eau, approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 au marché du lot n° 2 Voirie et réseaux divers de l'aire de remplissage et de traitement des effluents phytosanitaire tel que présenté par le Maire et l'autorise à le signer ainsi que toutes pièces y afférentes

11. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Dans le cadre de la réalisation d'un bassin d'orage le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de l'acquisition, pour la réalisation d'un réservoir d'orage, de deux parcelles de terrain cadastrées Section 41 lieu-dit «Herrenfroen» n° 198 d'une contenance 27,70 ares et Section 45 lieu-dit « Schmiedliess » n° 102 d'une contenance de 1,50 ares au prix de 200,-€ l'are TTC majoré de l'estimation fruitière réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace qui se monte à 2724€.

Il demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur Michel URBAN, à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition des deux parcelles pour le prix de 200,00 € l'are soit 5840,00 € majoré de l'estimation fruitière qui se monte à 2724,00 € soit un total de 8564,00 € et autorise Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

12. INDEMNISATION D'UN STAGIAIRE

La commune de Geudertheim a accueilli un stagiaire du 3 au 28 juin 2013. Le Maire propose au conseil municipal, vu le travail effectué par le stagiaire, de lui accordé une gratification de 436,05 € exonérée de charges sociales. Des crédits suffisants sont prévus au chapitre 64 du budget 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Maire

13. DON DU COMITE DE FETES

Le Maire informe le conseil municipal du don de 2150,00 € effectué par le Comité de Fêtes de Geudertheim au profit de la commune de Geudertheim et demande au conseil municipal de bien vouloir l'accepter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le don de 2150,00 € du Comité de Fêtes de Geudertheim.

14. DIVERS

Prochaine séance : 30 août 2013